

Domaine Santé

Filière Physiothérapie

Approfondissement de la démarche clinique inter-domaine

Raisonnement, intervenir et adapter l'intervention en intégrant les rôles dans les situations transversales et complexes de l'aigu au chronique

1. Caractéristiques du module

Code : S.PH.371.3005.F.24

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☒ 3^{ème}

Crédits ECTS : 5

Type :

☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif

☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Semestre d'automne☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules modules 1000 à 3002☐ Avoir suivi le/les modules☐ Pas de prérequis☒ Autres : Maîtriser les contenus des

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e☐ Rôle de leader☐ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ Rôle de communicateur-trice☒ Rôle de promoteur-trice de la santé☐ Rôle de professionnel-le☐ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

Le pronom « elles » utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « Compétences relatives aux professions de la santé »

Rôle expert-e

- **A1** Elles démontrent un raisonnement clinique pertinent, qui s'appuie sur la recherche et les connaissances scientifiques actuelles issues de la physiothérapie et des sciences connexes et les intègrent dans leurs interventions auprès d'individus et de groupes, tout au long de leur vie.
- **A2** Elles analysent les fonctions, les mouvements et la douleur avec des questions ciblées et pertinentes, au moyen de tests et de procédures d'évaluation standardisées ; elles établissent et documentent le diagnostic physiothérapeutique sur le plan structurel, fonctionnel, des activités et des participations.
- **A3** Elles réalisent le raisonnement clinique physiothérapeutique centré sur la personne (patient/client/partenaire) en coordonnant leurs décisions et actions de manière concertée.
- **A4** Elles font preuve de capacités d'observation prononcées ainsi que d'aptitudes manuelles, de perception tactile-kinesthésique et de capacités à faciliter le mouvement, lors des examens cliniques et lors de leur intervention.
- **A5** Elles conçoivent des interventions physiothérapeutiques efficaces et efficientes en tenant compte des contre-indications. Elles accompagnent les patients/clients dans leur participation optimale à la vie quotidienne, en tenant compte de leurs ressources.
- **A6** Elles encouragent, dans les situations aiguës et chroniques, les adaptations du comportement moteur chez les individus et les groupes par le biais d'activités physiques adaptées et d'exercices thérapeutiques.
- **A7** Elles vérifient l'efficacité de leurs interventions d'instruments validés.
- **A8** Elles reconnaissent les opportunités et les limites des technologies et les intègrent adéquatement dans leurs activités professionnelles.

Rôle de communicateur-trice

- **B2** Elles formulent des objectifs physiothérapeutiques conjointement avec l'individu et prennent des décisions appropriées et partagées avec celui-ci, en tenant compte de ses ressources.
- **B3** Elles communiquent oralement et par écrit, pour que la personne, l'entourage, ainsi que les spécialistes concernés comprennent leur raisonnement clinique, les décisions physiothérapeutiques et les résultats d'intervention.

Rôle de promoteur-trice de la santé

- **E2** Elles déterminent l'état actuel de la littérature en santé de leur interlocuteur et adaptent leurs interventions physiothérapeutiques en tenant compte des diversités culturelles et de la capacité de compréhension de la langue

Objectifs généraux d'apprentissage

- Prendre en charge de façon responsable et autonome le client/patient dans toutes les situations et tous les contextes :
 - Etablir un diagnostic physiothérapeutique, intégrant le pronostic
 - Argumenter ses décisions cliniques et s'initier à la pose d'un diagnostic différentiel
 - Définir la priorité d'intervention
 - Etablir le plan d'intervention en tenant compte des spécificités du client/patient
 - Mettre en œuvre les interventions et les adapter au contexte du client/patient (spécificité des contextes d'intervention, conséquence pour l'intervention)
- Intégrer la globalité (contexte et dimension interculturelle) du patient tout au long de l'intervention
- Utiliser les modalités de transmission de l'information appropriées à la situation (négociation, décision partagée) et aux besoins des interlocuteurs (collègues, autres professionnels de santé,)
- Adapter sa communication et relation aux situations particulières (contexte aigu, soins palliatifs...)

Pour une population présentant les pathologies inter-domaines ou complexes suivantes :

1. Whiplash (coup du lapin) et traumatisme crânio-cérébral (TCC)
2. Problématiques croisées musculo-squelettiques (MSQ) et neuro-musculaires et sensorielles (NMS)
3. ARDS (acute respiratory distress syndrome) : des soins intensifs aux soins aigus
4. Polyneuropathie sans étiologie
5. Sclérose latérale amyotrophique (SLA) : de l'hôpital au domicile
6. Insuffisance veino-lymphatique avec troubles associés (plaies et incontinence)
7. Fracture de rachis avec lésion médullaire
8. Instabilité et vertiges

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage**Contenus**

- Fondements et savoirs : soins intensifs et réentrainement à l'effort (REE), transplantations d'organes, trachéotomie, syndrome ventilatoire restrictif (SVR) du patient neuro-musculaire, approche des soins palliatifs, SLA, Guillain-Barré, troubles vasculaires, lésion médullaire, whiplash, traumatisme crânien léger, approche chirurgicale du patient traumatisé crânien, troubles vestibulaires
- Evaluation : troubles de la déglutition, insuffisance vasculaire, lésé médullaire, traumatisme crânio-cérébral, trouble vestibulaire, cas mixtes NMS et MSQ, polyneuropathie
- Interventions : ventilation mécanique, aspiration, déglutition, désencombrement mécanique, soins palliatifs, insuffisance vasculaire, incontinence, rééducation du lésé médullaire, whiplash, prise en charge du traumatisé crânio-cérébral, troubles vestibulaires, épaule hémi-parétique, exercices à domicile, PNF (pivot). Synthèse intervention NMS
- Raisonnement clinique : évaluation, diagnostic physiothérapeutique, diagnostic physiothérapeutique d'exclusion et différentiel, formulation des objectifs, priorisation d'intervention, plan d'intervention et mise en œuvre du traitement, réévaluation, pronostic dans toutes les situations cliniques
- Recherche/approche réflexive de la pratique : mini-projets de recherche interventionnelle en lien avec les situations cliniques : « ARDS : des soins intensifs aux soins aigus » et « SLA : de l'hôpital au domicile »
- Outils et innovation technologiques : bases de l'échographie pulmonaire et diaphragmatique
- Relations et communication : enseignement des exercices et des mouvements, transmissions de consignes claires

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- | | |
|---|--|
| • Enseignement à distance | ☐ |
| • Enseignement présentiel interactif | ☒ |
| • Enseignement co-modal | ☐ |
| • E-learning | ☒ |
| • Cours pratiques | ☒ |
| • Cours théoriques | ☒ |
| • Pratiques simulées | ☐ |
| • Travail personnel | ☒ |
| • Travail personnel dirigé, travaux de groupe | ☒ |
| • Autres : | ☒ Visite du centre suisse des paraplégiques, Nottwil |

Exigences de fréquentation : La présence aux cours est obligatoire (cours pratiques, raisonnement clinique, prestations pédagogiques, simulation, travaux de groupe présentiels) Toute absence doit être annoncée et compensée.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Un examen oral de type ECOS (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 2)
- B. Un examen écrit (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 1)

Si l'évaluation A et l'évaluation B sont supérieures ou égales à 3.5 : calcul de la moyenne avec application des coefficients attribuant une note au module allant de Fx à A.

Si l'évaluation A et/ou l'évaluation B est/sont inférieure(s) à 3.5 : le module est évalué à F, même si la moyenne est supérieure ou égale à 4.0

- Période : 21^{ème} et 22^{ème} semaine de l'année civile 2026

Toute absence non justifiée à une évaluation entraîne l'attribution de la note 1.0 et conduit à l'insuffisance du module (F), indépendamment de la moyenne obtenue.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent également être respectées pour que le module puisse être validé.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Modalités :
 - les parties du module ayant obtenu une note entre 3.5 et 3.9 font l'objet d'une remédiation
- Période : 36^{ème} semaine de l'année civile 2025
 - En cas de réussite à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note E.
 - En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

Pour préparer l'examen, l'étudiant bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Remarques

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'IA générative dans le cadre du module sera précisée lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant (référence : moodle HES-SO numérique – l'IA dans l'enseignement à la HES-SO - Étudier avec l'IA)

9. Responsable de modules

Responsable : Sibyl Szedressy (sibyl.szedressy@hesge.ch)

Enseignants :

Se référer au planning du cours et/ou au syllabus.

Descriptif validé le 8 décembre 2025 par

Nicolas Dousse
Responsable de la filière